Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 20 août 2001

portant modalités particulières d'application aux mouvements de bovins destinés à pâturer durant l'été dans différents lieux situés en montagne

[notifiée sous le numéro C(2001) 2551]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/672/CE)

(JO L 235 du 4.9.2001, p. 23)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2019/2035 de la Commission du 28 juin 2019	L 314	115	5.12.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2001/672/2010-05-26/fra